

Communiqué transmis à la presse le 20 mai 1996

Tavannes a cédé : le Bélier défilera !

PETITE rétrospective. L'année dernière, le Groupe Bélier demande à pouvoir défiler dans les rues de Tavannes à l'occasion de la Fête de la jeunesse jurassienne. La municipalité de Tavannes refuse catégoriquement. Le cortège a néanmoins lieu et le Groupe Bélier est condamné. Cette année, même demande, même refus. Le Groupe Bélier porte plainte en mars. C'est qu'il y a de bonnes raisons. À nouveau le droit fondamental est bafoué à Tavannes.

La décision est tombée. Le préfet du district de Moutier nous a notifié que la municipalité de Tavannes revenait sur sa première décision. Il lui en coûtera nos frais d'honoraires. Pauvre contribuable qui paie une fois encore la bêtise de ses élus !

Ce n'est pas de gaieté de cœur que les Probernois tavannois ont lâché le morceau. On admet tout simplement pas que la jeunesse jurassienne puisse user de ses libertés fondamentales : «compte tenu de l'effet suspensif donné à la plainte du Bélier, il est évident que le cortège prévu par cette association se réalisera de toute manière», affirme le Conseil municipal !

Dans toute cette histoire, une chose est certaine. Le Groupe Bélier, et avec lui la jeunesse jurassienne, où/et quand ils le voudront, ne manqueront pas d'affirmer haut et fort dans les rues de nos villages, que seule une séparation du Jura-Sud d'avec le Canton de Berne est susceptible de régler le conflit jurassien.

Nous invitons d'ores et déjà, Jurassiennes et Jurassiens à se rendre en masse à Tavannes samedi 8 juin. Après avoir été bercé au rythme anesthésiant de l'Assemblée interjurassienne, il est temps de reprendre l'initiative ! Réveillons-nous. Le Jura ne se fera pas sans nous. Tous dans la rue !

Groupe Bélier